

# NEW START ET TIAN DEUX OUTILS POUR UN MONDE SANS ARMES NUCLÉAIRES

La prolongation des accords New Start entre Washington et Moscou et l'entrée en vigueur du traité d'interdiction des armes nucléaires (Tian) augurent un réel « changement d'ère », selon le militant et chercheur **Jean-Marie Collin**, qui parle d'une « avancée juridique majeure ».

## Quel bilan tirer de New Start ?

L'obstruction de Donald Trump n'aura pas fait exploser le traité New Start sur la limitation des armements nucléaires. La prolongation de cinq années supplémentaires est finalement actée. Signé en 2010 par Barack Obama et Dmitri Medvedev en remplacement des traités Start et Sort, ce dernier accord bilatéral entre les États-Unis et la Russie devait expirer le 5 février. Le climat international évolue sur la question des armes nucléaires, comme le prouve l'entrée en vigueur, le 22 janvier, d'un traité d'interdiction, le Tian.

## Comment expliquer les blocages sur sa prolongation ? L'arrivée à la Maison-Blanche de Joe Biden peut-elle changer quelque chose ?

Le traité New Start, dernier traité bilatéral entre les États-Unis et la Russie, a permis de diminuer les arsenaux stratégiques de ces deux États et de les maintenir à un maximum de 1550 armes nucléaires déployées. Il faut noter que toute une partie de ces arsenaux stra-



**JEAN-MARIE COLLIN**  
Expert et coporteparole d'Ican France (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires)

tégiques ne sont pas comptabilisés en raison de leur non-utilisation « immédiate », ce qui reste un problème majeur et qui devrait être inclus pour véritablement avancer vers une logique du « zéro arme nucléaire ». La transparence apportée par ce traité a permis de créer une confiance et une masse de données importantes ; de plus, ce fut aussi un canal de communication vital entre les administrations, et ce, même dans les périodes relationnelles les plus compliquées de ces dernières années.

Le blocage sur la prolongation du traité s'explique par la politique de Donald Trump, qui reposait sur une opposition à tous les traités ou organisations internationales et à tout ce qui fut mis en place par Obama. Nous sommes désormais devant une nouvelle page avec l'arrivée de Joe Biden, nouveau président des États-Unis. Il vient de confirmer le 21 janvier ce que beaucoup espéraient, une prolongation du traité, permettant de laisser une nouvelle période de discussion, cette fois pour inclure de nouvelles étapes de diminution des arsenaux stra-

tégiques, peut-être prendre en compte aussi les armes nucléaires tactiques et inclure, il faut le souhaiter, d'autres puissances nucléaires.

## Dans ce contexte, quelle est la portée du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian) et quel impact peut-il avoir ?

Il faut avoir conscience que nous changeons d'ère, comme l'a souligné le président du Comité international de la Croix-Rouge. Nous sommes au-delà du symbole, comme ses opposants voudraient le faire croire, celui-ci étant bien contraignant. C'est une avancée juridique majeure du droit international qui est pleinement compatible avec le traité de non-prolifération nucléaire (TNP). À ce titre, il offre aux États une voie juridique leur permettant de remplir leurs obligations de l'article VI du TNP. Il vient interdire notamment la possession, la fabrication, l'usage, la menace d'utilisation (soit la politique de dissuasion), les essais, le commerce et le financement des

armes nucléaires. Des articles (VI et VII) concernant aussi des actions d'assistance aux victimes et de réhabilitation de l'environnement affecté par les essais (français en Algérie par exemple) sont inscrits dans ce traité ; c'est l'une des raisons qui fait que l'on parle également d'un traité de désarmement humanitaire.

Déjà 52 États ont ratifié ce texte (dont 5 Européens : Autriche, Irlande, Malte, Vatican, Saint-Marin), 37 l'ont signé et ont engagé leur processus de ratification. Ajouté à cela il y a un groupe de 50 États qui ont manifesté une attitude positive envers ce traité, soit une écrasante majorité des États, montrent qu'ils sont en faveur de ce traité. Si ce traité n'avait aucune portée, alors la France n'aurait pas protesté main dans la main avec la Chine, la Russie, la Grande-Bretagne et les États-Unis. De même, Paris se serait épargné les pressions sur les États francophones pour les dissuader de le ratifier... Ajoutons à cela que la

**«Une écrasante majorité d'États est favorable au Tian. Si ce traité n'avait aucune portée, la France n'aurait pas protesté avec la Chine, la Russie, la Grande-Bretagne et les États-Unis.»**



« Les armes nucléaires sont illégales. » À Détroit, aux États-Unis, le 22 janvier, jour de l'entrée en vigueur du traité multilatéral Tian.

France a réalisé une politique de la chaise vide concernant les négociations à l'ONU (2017) qui ont vu l'adoption du Tian, tout comme de la dynamique qui a permis de parvenir à ces négociations.

#### Qu'attendre de la France ?

Le président Macron, lors de son discours sur la dissuasion, prononcé en février 2020, a critiqué et indiqué son opposition à ce traité, préférant proposer un dialogue stratégique aux partenaires européens, avec à la clé des exercices nucléaires communs, pour promouvoir une arme de destruction massive... Nous voyons que nous sommes sur deux visions opposées de la sécurité. Sans grande surprise, la

diplomatie française va – pour le moment – continuer de rejeter ce traité. Mais nous espérons que les parlementaires s'attachent à le comprendre, notamment à l'aube d'une dépense de 28 milliards d'euros qui est prévue sur la période 2021-2025 pour la modernisation et le renouvellement des systèmes de la dissuasion. La question de la dépense d'argent public, alors que cette arme est interdite par le droit international et que nous faisons aussi face à une nécessité de consacrer des moyens financiers au système sanitaire, doit être posée.

**D'autres acteurs politiques et financiers sont amenés à se positionner...**

Le débat et l'influence de ce traité vont se déplacer à la fois sur le secteur bancaire et sur celui de l'action des maires. Le Tian interdit (article I) le financement des entreprises qui fabriquent des systèmes d'armes nucléaires. Les banques vont donc devoir accepter cette nouvelle norme (comme elles l'ont fait concernant les normes sur les armes chimiques, à sous-munitions, mines anti-personnel) ou la refuser, avec toutes les conséquences potentielles en termes d'image négative... Déjà, de grandes banques mondiales ont fait ce pas, telles la Deutsche Bank ou la banque belge KBC. Du côté des villes, de plus en plus de maires sont engagés à soute-

nir l'Appel des villes, mis en place par notre Campagne Ican en France, pour montrer leur soutien au Tian et leur prise de conscience du danger des armes nucléaires. Ainsi Paris, Lyon, Malakoff, Grigny ou Carrières-sous-Poissy ont réalisé cette action (38 en France), comme plus de 350 villes dans le monde. Ces éléments montrent que la dynamique engagée depuis 2017 ne va pas s'arrêter, mais bien s'accélérer. Il est temps d'engager en France un travail sur le désarmement nucléaire et les nouvelles formes de sécurité pour que notre État s'inscrive dans le sens de l'histoire. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR  
CHRISTOPHE DEROUBAIX

christophe.deroubaix@humanite.fr